



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 avril 2016
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BARDEAU Charles, représentant de Frelighsburg
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford
GOYETTE Josée, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MERCIER Pauline, représentante de Farnham
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 15 mars
4. Dépôt du rapport des vérificateurs et présentation des états financiers 2015 : *Raymond Chabot Grant Thornton*
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Compte-rendu de l'AGA du 30 mars
 - 5.2. Invitation au lancement de la saison touristique le 24 mai à Sutton
6. Autorisation de procéder au 1^{er} versement au CLD de la quote-part 2016 (523 520,50 \$)
7. Autorisation de procéder au 2^e versement au CLD d'une somme provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2015-2016 (115 184,50 \$)
8. Entente de collaboration : *mission activités économiques* prévue au Plan national de sécurité civile- autorisation de signature avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et délégation au CLD
9. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 6 avril :
 - 9.1. Approbation du rapport d'exploitation 2015 du programme d'aide au développement du transport collectif
 - 9.2. Demande de subvention au transport collectif régional pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif en milieu rural
 - 9.3. Transport interurbain : suivi de la demande de *Transdev Québec inc.* concernant la suppression partielle permanente de services
 - 9.4. Contrat de taxi – Explication de la situation
 - 9.5. Appui à la MRC d'Autray – Transport en commun : projet de loi 83 : impact sur l'octroi des contrats en transport
 - 9.6. Invitation à la compagnie *Taxi Cowansville* pour présenter une offre de service à la MRC Brome-Missisquoi
 - 9.7. Prolongation des contrats de taxi
10. Rapport du comité de la gestion de l'eau du 29 mars :
 - 10.1. Branche 4 du cours d'eau North Branch : autorisation de réaliser certaines tâches à l'interne
 - 10.2. Octroi d'un mandat pour offrir deux ateliers sur l'aménagement et l'entretien de bandes riveraines
 - 10.3. Embauche des agents de bandes riveraines et nomination à titre de personne désignée aux fins de l'application réglementaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.4. Annulation de l'avis de motion visant le règlement 05-0415 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi
- 10.5. Avis de motion – Règlement 04-0416 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi annulant et remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification 06-0607, 04-0409 et 04-0211
- 10.6. Avis de motion – Règlement 05-0416 modifiant le règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi
- 10.7. Autorisation afin de procéder à la révision de la politique de gestion des cours d'eau
11. Octroi du mandat – Formations concernant le contrôle de l'érosion en chantier
12. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 14 avril :
 - 12.1. Octroi du mandat pour la formation 2016 recyclage, compostage, écocentres
13. Classement des matières dangereuses (RDD) dans les écocentres - Autorisation de négocier une entente de service à durée indéterminée avec la RIEDSBM
14. Avis de non-conformité du MDDELCC - Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC
15. Rapport du comité d'aménagement du 13 avril :
 - 15.1. **Huis-clos** : Dossier d'exclusion : secteur à Brigham – Prise en charge par le service de la gestion du territoire de la MRC
 - 15.2. **Réouverture de la séance**
 - 15.3. Octroi du mandat de services professionnels - Saines habitudes de vie
 - 15.4. Agrile du Frêne :
 - 15.4.1. Offre de services professionnels : formations concernant l'agrile du frêne
 - 15.4.2. Octroi du mandat pour la réalisation d'un inventaire de frênes publics sur les territoires des villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome dans le cadre de la gestion de l'agrile du frêne
 - 15.5. Avis de motion pour la modification du RCI concernant la gestion des matières résiduelles
 - 15.6. Recommandation pour la nomination des membres agriculteurs pour le comité consultatif agricole
 - 15.7. Dépôt d'une demande à portée collective auprès de la CPTAQ (volet 2-article 59 LPTAA)
 - 15.8. Revégétalisation / Renaturalisation des bandes riveraines - Modification du schéma d'aménagement
 - 15.9. Abandon du processus réglementaire du *projet de règlement 07-1215 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement* suivant la demande de Sutton afin que l'usage camping puisse être autorisé sur les lots 4 866 978 et 5 161 029 (résolution 2016-04-189 de la ville de Sutton)
 - 15.10. Certificats de conformités
 - 15.10.1. Règlement 876-83-2016 – Bromont
 - 15.10.2. Règlement 2016-01-369 – Sainte-Sabine
 - 15.10.3. Règlement 2016-01-369 – Sainte-Sabine
 - 15.11. Programme RénoRégion : demande budgétaire supplémentaire
 - 15.12. Rencontre avec la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et suivi du dossier PIIRL
16. Certificat de conformité : Règlement 354-16 – Dunham
17. Dépôt de la candidature de la MRC Brome-Missisquoi au Prix du mérite municipal 2016 dans la catégorie Municipalité et développement durable
18. Compte-rendu du comité de liaison MRC-UPA du 19 avril
19. Rapport du comité des carrières et sablières du 13 avril :
 - 19.1. Embauche d'un technicien en génie civil pour la période estivale 2016 pour les dossiers de carrières et sablières et nomination à titre de fonctionnaire désigné aux fins de l'application réglementaire
 - 19.2. Relevé topographique aérien des sites de carrières et sablières : octroi du mandat pour la réalisation d'un levé topographique aérien Lidar des sites de carrières et sablières et autorisation de signature
 - 19.3. Seconde demande de partage des redevances de carrières et sablières proposée par la municipalité de Stukely-Sud : refus et réitération de la proposition de non-réclamation
20. Rapport du comité administratif du 6 avril :
 - 20.1. Comptes à payer
 - 20.2. Acceptation de l'offre de service de *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'audit des livres des exercices se terminant le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017
 - 20.3. Octroi d'une aide financière à la fondation du Cégep de Granby
 - 20.4. Proposition de constitution et fonctionnement du comité consultatif pour les services de santé
 - 20.5. Autorisation d'effectuer un appel d'offres pour la réalisation d'une planification stratégique régionale de développement de la MRC Brome-Missisquoi
 - 20.6. Procédure d'accélération des approbations des décisions financières
21. Reconduction du mandat en évaluation à Leroux, Beaudry, Picard, estimateurs professionnels, jusqu'au 31 mars 2017
22. Participation de la MRC à certains tournois de golf en 2016



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

23. Information : taxe municipale pour le 9-1-1 : Suivant l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* le 24 mars 2016, la taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1^{er} août 2016
24. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril / mai
25. Correspondance
26. Questions diverses
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

125-0416

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Reid, citoyenne de Lac-Brome, s'adresse au conseil concernant le manque de fonds au programme provincial *RénoRégion* et souligne le préjudice que ceci lui cause d'autant plus que son dossier était complet et qu'elle avait soumis le tout dans les délais prescrits.

126-0416

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ

127-0416

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET PRÉSENTATION
DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2015 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON
ET RÉSOLU :**

De prendre acte du dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2015 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

RETOUR SUR L'AGA DU CLD

Monsieur Desmarais remercie l'ensemble des maires pour leurs présences. L'AGA du CLD fut un succès avec 200 participants et a reçu une très belle couverture médiatique.

INVITATION AU LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE LE 24 MAI À SUTTON

Monsieur Desmarais invite les maires au lancement officiel de la saison touristique le 24 mai prochain au centre Huttoopia à Sutton dès 17 h.

128-0416

AUTORISATION DU 1^{ER} VERSEMENT AU CLD DE LA QUOTE-PART 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le premier versement (50 %) au CLD de la quote-part 2016 au montant de 523 520,50 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

129-0416

130-0416

131-0416

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**AUTORISATION DU 2^E VERSEMENT AU CLD D'UNE SOMME PROVENANT DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) 2015 - 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

D'autoriser le second versement au CLD de la somme de 115 184,50 \$ provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2015-2016, le tout conformément au nouveau pacte fiscal.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ENTENTE DE COLLABORATION : MISSION « ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » PRÉVUE AU
PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE - AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION
ET DÉLÉGATION AU CLD DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT qu'en 2001, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ., chapitre S-2.3)* et a conséquemment élaboré le Plan national de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation est responsable de la *mission « Activités économiques »* inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, en cas de sinistre, doit :

- Mobiliser les intervenants économiques et coordonner leurs actions pour réduire les impacts du sinistre sur les entreprises, et conséquemment sur la main-d'œuvre;
- Anticiper et évaluer les répercussions du sinistre sur les entreprises de tous les secteurs;
- Amorcer et coordonner les opérations visant à atténuer les impacts d'une catastrophe sur les activités des entreprises;
- Mettre en place et coordonner les mesures nécessaires à la reprise des activités des entreprises sinistrées ou situées dans les zones sinistrées.

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser cette mission, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation requiert la collaboration de la MRC, ou de son mandataire en matière de développement économique, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAU
APPUYÉ PAR JOSÉE GOYETTE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC Brome-Missisquoi, à ratifier avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation l'*Entente de collaboration – Mission « Activités économiques »* d'une durée de trois (3) ans, arrivant ainsi à échéance le 31 mars 2019.

Compte tenu de la délégation de l'exercice de la compétence en matière de développement local et régional par la MRC au CLD de Brome-Missisquoi, il est résolu de confier également l'application de cette entente au CLD et à cet égard, de demander au CLD de Brome-Missisquoi de transmettre les noms et coordonnées d'un répondant et d'un substitut afin d'établir la ligne de communication avec le Ministère.

ADOPTÉ

**APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION 2015 DU PROGRAMME D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT le dépôt par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* des états financiers de la MRC au 31 décembre 2015 lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT que le rapport d'exploitation de l'année 2015 a été fait avec les résultats financiers de l'analyse du vérificateur externe;



No de résolution
ou annotation

132-0416

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'approuver le rapport d'exploitation de l'année 2015 afin de répondre aux exigences des modalités d'application du *Programme d'aide au développement du transport collectif* et d'en transmettre une copie au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT que la mission du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que la contribution budgétée de la MRC est de 48 431 \$ et que la contribution budgétée des usagers est de 32 476 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés dans le budget du transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà remis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la mise à jour du plan de développement du transport collectif pour l'année 2016, exigence pour l'obtention de la subvention;

CONSIDÉRANT que, conformément au volet II du *Programme d'aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la MRC peut recevoir une subvention de 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à effectuer 10 000 déplacements au cours de l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR PAULINE MERCIER
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la participation financière budgétée de la MRC de 48 431 \$ au transport collectif régional pour l'année 2016 et la contribution financière budgétée des usagers de 32 476 \$ pour l'année 2016.

Conséquemment, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de verser une subvention de 125 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif régional pour l'année 2016.

ADOPTÉ

TRANSPORT INTERURBAIN : SUIVI DE LA DEMANDE DE TRANSDEV QUÉBEC INC. CONCERNANT LA SUPPRESSION PARTIELLE PERMANENTE DE SERVICES

Madame Julie Langevin souligne qu'elle vient tout juste de recevoir la décision de la Commission des transports du Québec (CTQ). Bien que le tout sera présenté en détail lors de la prochaine rencontre du comité de transport adapté et collectif, madame Langevin souligne que la demande formulée par *Transdev* concernant la suppression partielle du service sur les territoires de Lac-Brome et Farnham et la demande de modification d'horaire et de fréquence semblent avoir été refusée. Par contre, la CTQ a acquiescé à la demande concernant la suppression du service entre Sutton et le Mont Sutton.

CONTRAT DE TAXI – EXPLICATION DE LA SITUATION

Le projet de loi 83 : *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* obligerait notamment les municipalités à procéder par appel d'offres pour l'octroi des contrats à des entreprises de taxi qui offrent les services de transport adapté et collectif. Actuellement, le gouvernement délimite les territoires de taxi, détermine le nombre de permis de taxi par région ainsi que leurs conditions d'obtention et les obligations qui en découlent.



No de résolution
ou annotation

133-0416

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

En raison de l'émission de permis par territoire, il y a peu de concurrence entre les compagnies de taxi, surtout en milieu rural. Néanmoins, la MRC Brome-Missisquoi s'efforce de recourir aux services de l'ensemble des compagnies de taxi sur son territoire.

APPUI À LA MRC D'AUTRAY – TRANSPORT EN COMMUN : PROJET DE LOI 83 : IMPACT SUR L'OCTROI DES CONTRATS EN TRANSPORT

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2016-01-10 adoptée par la MRC d'Autray sollicitant l'appui de la Fédération québécoise des municipalités afin de demander au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi 83 : *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, lequel oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour l'octroi des contrats à des entreprises de taxi pour les services de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT que l'octroi des contrats de taxi de la MRC Brome-Missisquoi respecte les territoires respectifs des détenteurs de permis de taxis délivrés par la Commission des transports du Québec;

CONSIDÉRANT que l'obligation de procéder par appel d'offres pour l'octroi des contrats de transport de taxi est susceptible de créer une situation de concentration, où un seul transporteur se verrait attribuer l'ensemble des routes, et ce, sans avoir les ressources disponibles pour répondre au besoin;

CONSIDÉRANT que les contrats octroyés par la MRC Brome-Missisquoi représentent une source de revenus considérable pour les détenteurs de permis de taxi œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la dispense actuelle qui permet de rendre accessible un service de transport à un coût raisonnable pour l'utilisateur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE MERCIER
APPUYÉ PAR MARTIN CLAUDE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande formulée par la résolution numéro CM-2016-01-10 de la MRC d'Autray, soit de demander au gouvernement du Québec de modifier les articles 76, 78 et 79 du projet de loi 83 : *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* afin de ne pas rendre obligatoire pour les municipalités de procéder par appel d'offres pour l'octroi des contrats à des entreprises de taxi pour les services de transport adapté et transport collectif en milieu rural.

ADOPTÉ

134-0416

INVITATION À LA COMPAGNIE TAXI COWANVILLE DE PRÉSENTER UNE OFFRE DE SERVICE À LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu des contrats avec plusieurs compagnies de taxi pour offrir le service de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite conclure des ententes avec l'ensemble des entreprises de taxi sur son territoire pour des raisons d'équité et de qualité de service;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les transports* prévoit actuellement la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'inviter la compagnie *Taxi Cowansville* à soumettre une offre de services en transport adapté et collectif à la MRC.

ADOPTÉ

135-0416

AUTORISATION DE NÉGOCIER UNE NOUVELLE ENTENTE AVEC LES TRANSPORTEURS DE TAXI

CONSIDÉRANT que les contrats de taxis actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les transports* prévoit actuellement la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Julie Langevin à négocier une nouvelle entente avec les transporteurs de taxi, soit *Taxi AB*, *Taxi Farnham*, *Taxi Bedford* et *Taxi GB Bromont*.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à ratifier la nouvelle entente le cas échéant.

ADOPTÉ

136-0416

**BRANCHE 4 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH :
AUTORISATION DE RÉALISER CERTAINES TÂCHES À L'INTERNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

Que la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués avec les ressources internes de la MRC et que le temps des employés de la MRC alloué à cette tâche sera comptabilisé et facturé au projet conformément au règlement sur la tarification des biens et services de la MRC.

ADOPTÉ

137-0416

**OCTROI D'UN MANDAT POUR OFFRIR DEUX ATELIERS SUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'ENTRETIEN DE BANDES RIVERAINES**

CONSIDÉRANT qu'un atelier sur l'entretien et l'aménagement de bandes riveraines est prévu les 10 et 11 mai 2016 à 19 h respectivement à la salle communautaire de Sutton et à la salle Brome du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que cet atelier ouvert au grand public vise, dans le contexte du REGES, à expliquer les avantages d'une bande riveraine, les principes d'aménagement et d'entretien, la description des arbustes de la MRC et démonstration des techniques de plantation;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'entreprise *Tilia inc.*;

CONSIDÉRANT le plan d'action sur la gestion des eaux de surface de la MRC Brome-Missisquoi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à la firme *Tilia inc.* pour la présentation de deux ateliers sur l'aménagement et l'entretien d'une bande riveraine les 10 et 11 mai 2016 à 19 h respectivement à la salle communautaire de Sutton et à la salle Brome au bureau de la MRC Brome-Missisquoi pour un montant total de 500 \$, plus taxes si applicable.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

138-0416

**EMBAUCHE DES AGENTS DE BANDES RIVERAINES ET NOMINATION À TITRE DE
PERSONNE DÉSIGNÉE AUX FINS DE L'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE**

CONSIDÉRANT qu'une campagne de sensibilisation et de piquetage des bandes riveraines est prévue au plan d'action triennal sur la gestion intégrée et durable de l'eau;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet financé par le Fonds de développement du territoire (FDT), il est prévu d'embaucher trois (3) agents de bandes riveraines pour l'été (12 semaines), afin de sensibiliser les riverains des secteurs ciblés à l'importance des bandes riveraines, d'expliquer la réglementation en vigueur et de caractériser les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que les agents doivent être habilités à circuler sur des propriétés privées dans l'exercice de leur fonction;



No de résolution
ou annotation

139-0416

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que Lysane Côté occupera le poste pour une troisième année, qu'elle aura la responsabilité d'effectuer le suivi des cas d'accès des animaux d'élevage aux cours d'eau répertoriés et que des tâches de supervision et de coordination supplémentaires lui seront dévolues;

CONSIDÉRANT qu'Ulysse Dubé-Burelle occupera le poste pour une deuxième année;

CONSIDÉRANT que la MRC convoquera des entrevues sous peu afin de retenir la candidature d'un troisième agent de bande riveraine;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de Lysane Côté pour une durée de 15 semaines, soit du 2 mai 2016 au 12 août 2016, et d'autoriser l'embauche d'Ulysse Dubé-Durelle pour une durée de 12 semaines, soit du 23 mai 2016 au 12 août 2016, à titre d'agents de bandes riveraines.

La rémunération pour Lysane Côté est fixée à 17 \$ de l'heure et la rémunération pour Ulysse Dubé-Durelle est fixée à 16 \$ de l'heure. La durée de la semaine de travail est de 35 heures. Les avantages sociaux seront appliqués conformément à la politique en vigueur.

De nommer Lysane Côté et Ulysse Dubé-Durelle comme personnes désignées pour l'application du Règlement numéro 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi, modifié par les règlements numéro 06-0607, 04-0409 et 04-0211.

ADOPTÉ

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION VISANT LE RÈGLEMENT 05-0415 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le 21 avril 2015, le conseil des maires a déposé un avis de motion à l'égard du *Règlement 05-0415 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC* afin de remplacer la version antérieure à la suite de la révision des dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT la charge de travail que nécessite l'ajustement des dispositions réglementaires à celles adoptées dans le cadre du RÉGES (cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion) et la révision administrative de plusieurs dispositions en plus de tenir diverses consultations avec les acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT qu'afin de mener un processus transparent auprès de la population de Brome-Missisquoi, la présente résolution vise à annuler et remplacer l'avis de motion donné le 21 avril 2015 relatif au règlement 05-0415 et conséquemment de modifier le numéro du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU**

D'annuler l'avis de motion donnée par le conseil des maires le 21 avril 2015 relativement au *Règlement 05-0415 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi* annulant et remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification 06-0607, 04-0409, 04-0211, et conséquemment, d'annuler ledit numéro de règlement 05-0415.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 04-0416 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 03-0406 AINSI QUE LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATION 06-0607, 04-0409, 04-0211

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Louis Dandenault, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 04-0416 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi* annulant et remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification 06-0607, 04-0409, 04-0211 afin notamment de procéder à un ajustement des dispositions réglementaires à celles adoptées dans le cadre du RÉGES (cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion) et afin d'effectuer une révision administrative de plusieurs dispositions.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 05-0416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-1114 RELATIF
À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUIOI**

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Gilles St-Jean, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 05-0416 modifiant le règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi* afin notamment de prévoir la contribution financière en cas de jumelage découlant de la Banque de terres, les frais afférents aux données de géomatiques ainsi que les frais reliés aux divers permis requis en fonction du *Règlement relatif au libre écoulement de l'eau des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi*.

140-0416

**OCTROI DU MANDAT –
FORMATIONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION EN CHANTIER**

CONSIDÉRANT que des formations sur le contrôle de l'érosion en chantier à l'intention des employés de voirie, officiers municipaux et entrepreneurs locaux sont prévues au plan d'action 2016 sur la gestion intégrée et durable de l'eau et que des sommes sont prévues à cette fin au budget;

CONSIDÉRANT que cette formation vise à outiller les responsables municipaux dans la mise en place, l'application et le suivi des mesures de contrôle d'érosion, dans le contexte de l'application des dispositions du RCI 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT que la même formation sera offerte sur 2 jours, soit les 4 et 5 mai 2016, de 8 h 30 à 16 h, avec un avant-midi théorique aux bureaux de la MRC et un après-midi pratique, sous forme de chantier-école, sur le terrain du garage municipal à Cowansville;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'organisme le RAPPEL;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR PAULINE MERCIER
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat au RAPPEL pour la présentation de deux formations sur le contrôle de l'érosion en chantier les 4 et 5 mai 2016 à Cowansville à l'intention des employés de voirie, officiers municipaux et entrepreneurs locaux pour un montant total de 3 690\$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : PRÉSENTATION DE SOLINOV

Monsieur Desmarais souligne l'excellente présentation donnée au comité de gestion des matières résiduelles par madame Françoise Forcier, consultante chez Solinov, au niveau des 2 scénarios proposés soit : (1) le compostage seulement et (2) la biométhanisation avec du compostage.

Comme prévu, les maires, les conseillers et les directeurs généraux de toutes les municipalités seront d'ailleurs conviés à une rencontre le mardi 31 mai à 18 h 30 au Centre George-Perron de Bedford pour assister à une présentation de Madame Forcier. D'ici là, madame Carole Lebel demande aux membres du comité d'être prudents sur les informations à dévoiler lors de la séance du conseil le 19 avril.

141-0416

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE RELIÉE AU RDD 2015 -ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT la résolution #16-04-236 dûment adoptée par le CA de la Régie acceptant la proposition de la MRC de maintenir la facturation des RDD 2015 comme par le passé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la facture reliée à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) 2015 dans les écocentres au montant de 23 571,31 \$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

142-0416

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

OCTROI DU MANDAT : FORMATIONS 2016 - RECYCLAGE, COMPOSTAGE, ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT la pertinence de rappeler les items acceptés au bac de recyclage;

CONSIDÉRANT qu'il y a des nouveautés dans les écocentres en 2016;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans les actions et au budget 2016 des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR PAULINE MERCIER
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à la *Fondation RHA* pour la réalisation de 2 formations sur le recyclage, le compostage et les écocentres, lesquelles seront tenues à Lac-Brome le 18 mai 2016 et à la MRC le 25 mai 2016 pour un montant de 700 \$ plus les frais de déplacement d'environ 145 \$. Par contre, s'il y a moins de 20 personnes inscrites à chacune des formations, elles seront annulées.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

143-0416

**CLASSEMENT DES MATIÈRES DANGEREUSES (RDD) DANS LES ÉCOCENTRES -
AUTORISATION DE NÉGOCIER UNE ENTENTE DE SERVICE À DURÉE INDÉTERMINÉE
AVEC LA RIEDSBM**

CONSIDÉRANT que la sécurité de tous est primordiale, et qu'à cet égard afin de réduire les risques reliés à la manipulation des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres, ceux-ci doivent être classés correctement par catégorie;

CONSIDÉRANT que la Régie offre les services d'une ressource pour assurer le classement des matières dangereuses dans les 5 écocentres avant leur transport vers la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

De négocier une entente avec la Régie afin que la MRC puisse retenir les services d'une telle ressource à compter du 25 avril 2016 pour une durée indéterminée selon les conditions suivantes :

- 2 jours de 8 heures par mois (d'avril à novembre) au taux horaire de 60\$ / heure, plus les frais de déplacement (0,50 \$/ km) et tout autre frais accessoire sur réception des pièces justificatives;
- Puisque la MRC recherche actuellement d'autres solutions afin d'assurer la manipulation et le classement des matières dangereuses, l'entente à intervenir doit prévoir une résiliation en tout temps par la MRC, suivant un délai de notification raisonnable.

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC, à négocier et à signer ladite entente avec la Régie au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU MDDELCC -
PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC**

Monsieur Desmarais informe le conseil de l'avis de non-conformité obtenu du MDDELCC relatif au projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

144-0416

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'ajourner la séance du conseil afin que les maires puissent délibérer sur le dossier d'exclusion à Brigham.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
145-0416

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ

146-0416

DOSSIER D'EXCLUSION SECTEUR DU TERMINAL DE PROPANE

CONSIDÉRANT les deux demandes exprimées par le conseil municipal de Brigham soit :

1. *de demander à la MRC Brome-Missisquoi la prise en charge complète d'une demande d'exclusion de la zone agricole afin d'agrandir la zone industrielle de la rue Cameron;*
2. *de demander à la MRC Brome-Missisquoi d'entamer le processus de modification de son schéma d'aménagement en lien avec le projet.*

CONSIDÉRANT les faits et les besoins exprimés par les représentants de Brigham;

CONSIDÉRANT le caractère régional du projet et la complexité du dossier;

CONSIDÉRANT que la MRC possède à l'interne l'expertise nécessaire pour mener à bien le projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'accueillir favorablement (i) la demande de prise en charge complète du dossier d'exclusion par le service de la gestion du territoire de la MRC et (ii) la demande d'entamer les procédures de modification du schéma d'aménagement et de développement en lien avec le projet.

De mandater le personnel technique de la MRC à détailler les tenants et aboutissants rattachés aux demandes du conseil de Brigham, et ce, afin d'évaluer plus précisément les tâches et les coûts exigés par ce dossier et de présenter le tout au prochain comité d'aménagement.

ADOPTÉ

147-0416

OCTROI DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé le 8 mars 2016 à une demande d'offres de services professionnels auprès de quelques firmes afin de réaliser un diagnostic en matière des saines habitudes de vie sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la firme *Géo'graph* a déposé une offre de services le 1^{er} avril 2016 au montant forfaitaire de 7 500 \$ plus taxes, si applicables, afin de réaliser un mandat visant à établir un diagnostic dressant le portrait de Brome-Missisquoi en matière des saines habitudes de vie et à formuler des recommandations afin d'intégrer des concepts d'environnements favorables à la pratique de l'activité physique et à une saine alimentation;

CONSIDÉRANT que cette offre de services professionnels correspond et respecte les exigences et spécifications demandées par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE MERCIER
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat d'élaboration d'un diagnostic dressant le portrait de Brome-Missisquoi en matière des saines habitudes de vie et y formulant des recommandations permettant de consolider et de créer des environnements favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif à la firme *Géo'graph* au montant forfaitaire de 7 500 \$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

148-0416

OCTROI DU MANDAT : FORMATIONS AGRILE DU FRÊNE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du budget 2016 « *Aménagement du territoire* », le conseil des maires de la MRC a prévu les sommes nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions relatives à l'agrire du frêne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une de ces actions est la tenue de deux (2) séances d'information (une en anglais et une en français) sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi afin d'informer la population de l'agrile du frêne et de ses impacts;

CONSIDÉRANT l'obtention de plusieurs offres d'entreprises offrant ce service, l'Agence forestière de la Montérégie offre à meilleur prix quatre (4) séances d'information (deux en anglais et deux en français);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le mandat pour la préparation et la tenue de quatre (4) séances d'information relatives à l'agrile du frêne à l'Agence forestière de la Montérégie, le tout tel que présenté par cette dernière dans son offre de service acheminée à la MRC le 7 mars 2016 au montant de 1 400 \$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉ

149-0416

OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES FRÊNES PUBLICS

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé, le 15 mars 2016 par le biais de la résolution 99-0316, d'effectuer un d'appel d'offres visant la réalisation d'un inventaire de frênes publics sur les territoires des villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome, dans le cadre de la gestion de l'agrile du frêne, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que suivant l'étude de conformité par le comité de sélection des huit soumissions reçues le 4 avril 2016, trois soumissions ont été jugées non-conforme alors qu'une autre a été rejetée en n'atteignant pas l'étape de qualification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE GOYETTE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'un inventaire des frênes publics sur les territoires précités au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit à l'entreprise *Antidote Arboriculture inc.*, au montant de 9 887,85 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 06-0416 MODIFIANT LE RCI 06-0514 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Normand Déragon, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 06-0416* afin de modifier le RCI 06-0514 relatif à la gestion des matières résiduelles.

En somme, la modification vise à donner suite à la demande formulée par le conseil de la municipalité de Stanbridge Station, plus particulièrement à autoriser la catégorie « *Centre de récupération et de tri des matières résiduelles de construction et de démolition* » sur le territoire de cette dernière.

150-0416

NOMINATION DES MEMBRES AGRICULTEURS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CONSIDÉRANT la liste des membres sélectionnés transmise par l'UPA le 1^{er} avril 2016;

CONSIDÉRANT les règles de constitution du comité consultatif agricole prévues à l'article 2.3 du règlement 03-0116;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

De nommer messieurs Denis Benjamin à titre de représentant du groupe 1, Jean-Marie Rainville à titre de représentant du groupe 2 et Éric Fournier à titre de représentant du groupe 3 à titre de « membres agriculteurs » sur le comité consultatif agricole pour l'année 2016.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ABANDON DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-1215

Par le biais de sa résolution 2016-04-189, la ville de Sutton indique à la MRC son intention de ne pas poursuivre sa démarche relativement à la modification du schéma d'aménagement 07-1215 (modification de l'affectation R1). Conséquemment, la MRC Brome-Missisquoi abandonne le processus d'adoption relatif au règlement 07-1215.

151-0416

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 876-83-2016 – BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 7 avril 2016 le règlement 876-83-2016 modifiant le règlement sur le zonage 876-2003 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Créer les zones H04-407-2 et H04-407-3 à même une partie de la zone H04-407 ;
- Modifier la limite des zones H04-407-1, H01-170 et P01-112 ;
- Ajout de grilles des spécifications pour les zones H04-407-2 (usage unifamiliale isolée, jumelée et en rangée) et H04-407-3 (unifamiliale isolée) ;
- Modification de la grille des spécifications pour la zone H04-407 (retrait de l'usage résidence de soins palliatifs).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-83-2016 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

152-0416

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 2016-01-369 – SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 6 avril 2016 le règlement 2016-01-369 modifiant le règlement de zonage 2007.07.291;

CONSIDÉRANT que ce projet vise principalement à :

- Modifier certaines dispositions relatives aux usages et constructions accessoires à l'usage résidentiel (ex.: garage, remise, logement intergénérationnel).
- Modifier certaines dispositions relatives aux usages et constructions accessoires pour les usages commerciaux, industriels et agricoles.
- Modifier certaines dispositions sur l'entretien et l'aménagement des espaces de stationnement.
- Ajouter certaines dispositions afin d'encadrer la reconstruction de bâtiment dérogatoire détruit.
- Modifier la grille des spécifications pour la zone R1-12 (Sabinoise) hauteur maximale bâtiment principal = 10 m.
- Permettre dans la zone SSB-01 l'usage entrepôt.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2016-01-369 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

153-0416

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 2016-01-370 – SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 6 avril 2016 le règlement 2016-01-370 modifiant le règlement de construction 2007.07.293;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre l'installation d'une conduite de fumée sur le versant avant d'un toit en pente.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES SI-JEAN
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 2016-01-370 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

PROGRAMME RÉNORÉGION - DEMANDE BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

154-0416

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a lancé à l'automne 2015 un nouveau programme d'aide à la rénovation, RénoRégion;

CONSIDÉRANT que ce programme est destiné à soutenir financièrement des personnes à faible revenu afin qu'ils puissent exécuter des travaux pour corriger des défauts majeurs que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT que le budget consacré à la MRC Brome-Missisquoi pour soutenir les demandes dans le cadre de ce programme est épuisé depuis le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes à faible revenu ont déposé des demandes pour lesquelles aucun fonds n'est disponible, leur créant ainsi un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT l'urgence de la Société d'habitation du Québec à disposer de crédit supplémentaire afin de soutenir le Programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec est sous la juridiction du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de majorer substantiellement les budgets consentis à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour soutenir le Programme RénoRégion.

D'acheminer la présente également à madame Renée Raymond, conseillère en gestion de la SHQ, monsieur Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Monsieur Dorion informe le conseil que la rencontre avec la direction régionale du MTQ - Estrie aura lieu le vendredi 22 avril 2016 à 10 h aux bureaux de la MRC (salle Brome).

155-0416

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 354-16 – DUNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis à la MRC le 18 avril 2016 le règlement 354-16 modifiant le règlement de zonage 243-03;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier la grille des spécifications pour les zones suivantes :

- R-3 afin d'y permettre l'usage multifamilial de 4 logements si lots desservis par l'égout sanitaire municipal ;
- R-11 afin d'y permettre l'usage multifamilial 3 à 6 logements et de changer la marge avant d'implantation d'un bâtiment principal à 10 m.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 354-16 de la ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

156-0416

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
AU PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL 2016 DANS LA CATÉGORIE
« MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR PAULINE MERCIER
ET RÉSOLU :**

De déposer la candidature de la MRC Brome-Missisquoi au Prix du mérite municipal 2016 dans la catégorie « Municipalité et développement durable », notamment en raison de l'adoption unanime par le conseil des maires du *Cadre règlement sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion (RÉGES)*.

ADOPTÉ

COMPE-RENDU DU COMITÉ DE LIAISON MRC-UPA

Monsieur Dorion informe le conseil que la première rencontre du comité de liaison MRC-UPA en 2016 tenu cet avant-midi c'est très bien déroulée. Il souligne la bonne ouverture de part et d'autre et la volonté commune d'une étroite collaboration. Les sujets discutés portaient sur les éléments suivants :

- La banque de terres et le projet de déploiement provincial
- La refonte du comité agroalimentaire du CLD
- Le projet d'accompagnement en milieu agricole pour la gestion des eaux de ruissellement
- Les travaux de cours d'eau
- Le volet 2 de l'article 59 de la LPTAA
- Les usages complémentaires en zone agricole

157-0416

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
POUR LES DOSSIERS DE CARRIÈRES ET SABLIERES ET NOMINATION À TITRE DE
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ AUX FINS DE L'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE**

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été reçues pour combler le poste de technicien en génie civil et que des entrevues ont eu lieu afin de sélectionner le meilleur candidat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de monsieur Olivier Néron à titre de technicien pour les dossiers de carrières et sablières pour une période de 12 semaines, soit du 23 mai 2016 au 12 août 2016. La rémunération est fixée à 16 \$ l'heure et la durée de la semaine de travail à 35 heures. Les avantages sociaux seront appliqués conformément à la politique en vigueur. À noter que le salaire payable pour cette ressource sera pris aux fonds prévus à cet effet aux budgets « carrières et sablières ».

De nommer monsieur Olivier Néron à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du *Règlement refondu numéro 07-1112 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*.

ADOPTÉ

158-0416

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN LEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN
LIDAR DES SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé, le 15 mars 2016 par le biais de la résolution 109-0316, d'effectuer un appel d'offres pour un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton, le tout conformément à l'article 936 du Code municipal;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des six soumissions reçues le 31 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR JOSÉE GOYETTE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *XEOS Imagerie*, au montant de 19 430,75 \$ (taxes incluses).



No de résolution
ou annotation

159-0416

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

SECONDE DEMANDE DE PARTAGE DES REDEVANCES DE CARRIÈRES ET SABLIERES PROPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD : REFUS ET RÉITÉRATION DE LA PROPOSITION DE NON-RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stukely-Sud a acheminé en décembre 2015 à la MRC la résolution 2015.11.519 demandant à la MRC de tenir une rencontre en vue d'établir un mode de partage des redevances de carrières et sablières;

CONSIDÉRANT qu'une première rencontre a eu lieu au bureau de la MRC le 20 janvier 2016 où les parties ont convenu de trouver une entente commune;

CONSIDÉRANT que suite à cette rencontre, la MRC a proposé à la municipalité une entente de non-réclamation puisque le transit de substances assujetties à une redevance entre les deux organismes est infime;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stukely-Sud a répondu à cette proposition par une nouvelle résolution et demande de bénéficier des mêmes opportunités qu'une municipalité de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas reçu de démonstration à l'effet qu'il y avait un transit de substances assujetties vers la municipalité de Stukely-Sud;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De refuser la seconde proposition formulée par la municipalité de Stukely-Sud et de réitérer la proposition de non-réclamation telle qu'acheminée le 8 février 2016.

ADOPTÉ

160-0416

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 5 avril 2016, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
P-1248262 (programme PAD)	15 792,18 \$
Raymond Chabot Grant Thornton (rapports financiers 2015)	11 497,50 \$
Sous-total	27 289,68 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

161-0416

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR L'AUDIT DES LIVRES DES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET LE 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Raymond Chabot Grant Thornton* datée du 29 février 2016 relativement à l'audit des livres des exercices se terminant le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'audit des états financiers pour 2016 et 2017 inclut les services suivants :

- i. Préparation du rapport financier sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- ii. Consolidation des résultats du CLD dans les états financiers de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

162-0416

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'accepter l'offre de service datée du 29 février 2016 de *Raymond Chabot Grant Thornton* relativement à l'audit des livres des exercices se terminant le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 pour un montant de 11 350 \$, plus taxes si applicables, pour chaque année.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CÉGEP DE GRANBY ET AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi considère que le dynamisme de notre région passe par une éducation de qualité et accessible;

CONSIDÉRANT le projet de nouvel Institut technologique de haut niveau du CÉGEP de Granby qui permettra de dispenser les nouveaux programmes de génie mécanique et génie industriel;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux programmes permettront à nos entreprises de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de Brome-Missisquoi de supporter la campagne de financement de la Fondation du CÉGEP;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer une aide financière à la Fondation du CÉGEP de Granby d'un montant de 5 000 \$ par année pendant cinq ans à compter de 2016.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à ratifier une entente à cet effet au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

163-0416

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE BROME-MISSISQUOI POUR LES SERVICES DE SANTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR PAULINE MERCIER
ET RÉSOLU :**

De constituer le comité consultatif de Brome-Missisquoi pour les services de santé et d'établir les règles de fonctionnement comme suit :

1. MANDAT

- a) représenter la communauté de Brome-Missisquoi sur toute question concernant les services de santé, notamment pour préserver son caractère particulier au niveau culturel, historique, linguistique ou autre, tel que présenté dans le mémoire « *Les services de santé au CSSS la Pommeraie : un modèle inspirant présenté à la direction du CIUSSS Estrie CHUS* », en juillet 2015;
- b) faire connaître le modèle de services du RLS La Pommeraie dans le but d'en préserver la couleur et la qualité;
- c) promouvoir le développement et les investissements en infrastructures et en équipements pour assurer la qualité et la quantité des services à long terme;
- d) assurer le suivi de ces demandes;
- e) travailler en collaboration avec la direction du CIUSSS Estrie CHUS
- f) adresser toute recommandation au conseil de la MRC

2. COMPOSITION DU COMITÉ

- Le comité consultatif pour les services de santé est représentatif de la communauté de Brome-Missisquoi sur les plans géographique, linguistique, politique et socio-économique. Il est formé de sept membres votants et de quelques personnes-ressources non-votantes.

3. MEMBRES VOTANTS

- a) Le préfet et deux autres maires désignés par le conseil de la MRC
- b) Quatre représentants de l'ancien conseil d'administration du CSSS, des médecins, des fondations ou de la communauté désignés par l'assemblée générale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

4. MEMBRE EXTERNE

- Madame Johanne Turgeon, PDG adjointe du CIUSSS-Estrie et responsable du territoire de Brome-Missisquoi est invitée à titre de membre externe du comité.

5. PERSONNES RESSOURCES

- Le comité pourra s'adjoindre des personnes-ressources, notamment une personne responsable de la gestion, la coordination, la convocation, le procès-verbal et le suivi, une personne représentant le député de Brome-Missisquoi et notre représentant sur le conseil d'administration du CIUSSS.

6. DURÉE DU MANDAT

- Le mandat des membres est d'une durée d'une année renouvelable.

7. PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

- Le président et le vice-président sont élus par les membres du comité à la première réunion suivant l'assemblée générale.

8. VOTE

- Chaque membre dispose d'une voix.

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Une assemblée générale est tenue annuellement pour faire rapport de l'avancement des dossiers, pour discuter des préoccupations de la population et pour désigner les membres du comité.
- Elle regroupe, notamment, les maires des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi, les membres de l'ex-conseil d'administration du CSSS La Pommeraie, des représentants de la communauté anglophone, des représentants des Fondations locales et autres organisations bénévoles, des représentants du CMDP de l'ex CSSS La Pommeraie, des représentants du milieu communautaire, des représentants du milieu des affaires et le député de Brome-Missisquoi.

10. RÉUNION DU COMITÉ

- Le comité se réunit environ aux deux mois par convocation du président, du vice-président et/ou du responsable de la gestion. Le quorum est établi à quatre personnes présentes. Un procès-verbal est rédigé pour chacune des séances.

ADOPTÉ

NOMINATION DES MEMBRES « ÉLUS » AU NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF DE BROME-MISSISQUOI POUR LES SERVICES DE SANTÉ

Monsieur Laurent Phoenix appuyé par monsieur Louis Dandenault propose de nommer monsieur Gilles Rioux à titre de membre « élu », représentant le secteur du pôle de Bedford, à siéger au nouveau comité consultatif de Brome-Missisquoi pour les services de santé.

Madame Pauline Quinlan appuyé par monsieur Martin Bellefroid propose de nommer monsieur Richard Burcombe à titre de membre « élu », représentant la communauté anglophone ainsi que le secteur du pôle de la ville de Lac-Brome, à siéger au nouveau comité consultatif de Brome-Missisquoi pour les services de santé.

Messieurs Gilles Rioux ainsi que Richard Burcombe acceptent.

AUTORISATION D'EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'effectuer un appel d'offres sur invitation et par évaluation et pondération pour la réalisation d'une planification stratégique régionale de développement de la MRC Brome-Missisquoi, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

PROCÉDURE D'ACCÉLÉRATION DES APPROBATIONS DES DÉCISIONS FINANCIÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

164-0416

165-0416



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Afin d'assurer une meilleure fonctionnalité des différents comités de travail de la MRC, autres que le comité administratif, relativement à l'autorisation d'une dépense, il est recommandé au conseil d'adopter la procédure d'accélération des approbations des décisions concernant les dépenses courantes prévues au budget, comme suit :

DÉPENSES		
0 \$ - 2 000 \$	2 000 \$ - 8 000 \$	8 000 \$ et plus
<p>Rappel légal: DG de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense n'excédant pas 2 000 \$.</p> <p>Action : Le comité de travail évalue la pertinence de la dépense et dans l'affirmative, le comité autorise la dépense.</p> <p>Exécution : Le directeur général exécute la décision du comité en question.</p>	<p>Rappel légal: Le CA de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense n'excédant pas 8 000 \$.</p> <p>Action : Pour toute décision courante prévue au budget, le comité de travail <u>peut</u> recommander au CA toute dépense comprise entre 2 000 \$ et 8 000 \$.</p> <p>Exécution : Une fois le sujet apporté à l'attention du CA, une résolution est nécessaire s'il s'agit d'un cas particulier ou de l'octroi d'un mandat (ex. : octroi mandat juridique). Ainsi, pour les sujets ne tombant pas dans ces catégories, aucune résolution de la part du CA n'est nécessaire, puisque la dépense est adoptée par le biais des comptes à payer.</p>	<p>Rappel légal: La MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense.</p> <p>Action : Le comité de travail <u>doit</u> recommander au conseil : - Toute dépense non recommandée au CA; - Toute dépense non prévue au budget nonobstant le montant; et - Toute dépense de plus de 8 000 \$</p> <p>Exécution : Sous réserve de l'approbation par résolution du conseil, la dépense est autorisée.</p>

ADOPTÉ

166-0416

RECONDUCTION DU MANDAT EN ÉVALUATION À LEROUX, BEAUDRY, PICARD, ESTIMATEURS PROFESSIONNELS, JUSQU'AU 31 MARS 2017

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé le 19 mars 2013 (résolution numéro 101-0313) le contrat pour la gérance du service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi pour une durée de trois (3) ans, soit pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016, avec une possibilité (option) de prolonger le mandat d'une année, à la firme *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* pour un montant forfaitaire de 183 175 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger ledit mandat d'une année supplémentaire, soit rétroactivement du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le tout tel que prévu au cahier des charges tel que publié au SEAO le 7 février 2013 (numéro de référence 611669) ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

De prolonger le contrat pour la gérance du service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi pour une année supplémentaire, conformément au cahier des charges publié au SEAO le 7 février 2013 et à la soumission déposée par *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* soit :

- rétroactivement du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016 pour la somme de 48 225 \$, plus les taxes applicables ;
- 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 pour la somme de 16 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ


Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

167-0416

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.


Arthur Fauteux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

ADOPTÉ

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.